

# SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019

**PROCÈS-VERBAL,** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 mai 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

#### Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
- M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

#### Est absent :

M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

#### Sont également présents :

- Me Caroline Tremblay, directrice générale
- Me Daniel Martineau, greffier
- Me Olivier Trudel, greffier adjoint

#### PROCÈS-VERBAL

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

#### 2019-175

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

# **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

# DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires de M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, est déposée.

DÉPÔT ET RAPPORT DU MAIRE RELATIF À DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES À LA SUITE DE L'AFFAISSEMENT PARTIEL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE ROY

Le maire fait rapport des dépenses qu'il a décrétées selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et dépose le rapport.

# DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 5 avril au 9 mai 2019, pour un montant de 7 936 101,29 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, pour un montant de 833 339,98 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019, pour un montant de 428 636,97 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 5 avril au 9 mai 2019, pour un montant de 900 508,61 \$.

#### 2019-176

#### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 14 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 et celui de la séance extraordinaire du 14 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

#### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 MAI 2019 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 mai 2019.

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 MAI 2019 — PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 mai 2019.

### 2019-177

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 MAI 2019 — ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2019-260 Entente de gré à gré pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant les pièces chez *Carterpillar* (Dossier 53688)

- **BE2019-028** Avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le Festival d'été international de Québec inc., concernant la réalisation de l'événement Festival d'été de Québec pour les années 2018, 2019 et 2020
- **LS2019-131** Avenant à l'entente signée le 6 juin 2019 entre la Ville de Québec et Les Œuvres de la Maison Dauphine inc., relative au versement d'un soutien financier supplémentaire pour les années 2019 et 2020
- AP2019-189 Adjudication de contrats pour l'acquisition de compteurs d'eau Ville de Québec 2019 à 2021 Lots 1 à 4 (Appel d'offres public 53448)
- AP2019-290 Cession du contrat de *Gaudreau Environnement inc.* à *GFL Environmental inc.* (Dossier 50549)
- AP2019-291 Adoption du processus de gestion des plaintes de fournisseurs dans le cadre d'adjudication de contrats par appel d'offres public et d'attribution des contrats de gré à gré en situation d'unicité de fournisseur et mandat au Service des approvisionnements et au vérificateur général à assurer son suivi
- AP2019-299 Avenant numéro 2 au contrat de services professionnels Planification et suivi des campagnes de mesures pour identifier les sources de coliformes fécaux dans le fleuve Saint–Laurent et la rivière Saint–Charles, volet 3 (PPD160566) (dossier 48967)
- IN2019-013 Approbation et autorisation de la signature de la lettre d'acceptation de travaux à coûts réels transmise à la Ville de Québec par Énergir, dans le cadre des travaux de réaménagement de la route de l'Église (PAM140275) Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- PA2019-070 Approbation du Règlement N° 2019-588 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à la cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec
- RH2019-405 Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- **TM2019-034** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1<sup>re</sup> Avenue Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2019-016 Entente entre la Ville de Québec et Technologies GRB inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Vitrine technologique de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Démonstration dans un hôpital et dans un immeuble municipal d'un bouton d'ascenseur autodésinfectant
- DE2019-129 Appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique* d'investissement de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le déploiement du réseau Internet sans fil (Wi–Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan Commerce 2017–2020*
- RH2019-450 Création d'un poste de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195)
- PA2019-057 Règlement de l'agglomération sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1261

**DG2019-028** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances de véhicules, R.A.V.Q. 1263

PA2019-067 Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins, R.A.V.Q. 1269

PA2019-068 Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins, R.A.V.Q. 1270

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### **PROPOSITIONS**

#### 2019-178

TRÉSORERIE — AFFECTATION DES INDEMNISATIONS SUITE À L'AFFAISSEMENT PARTIEL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE les indemnités d'assurances reçues et à recevoir en lien avec l'affaissement d'une partie de la toiture du Centre communautaire Jean-Marie Roy soient affectés au financement du projet BA-X-19-34;

QUE la somme de 100 000 \$ précédemment transférée du poste 03-310-00-000 (activité d'investissement) au poste 02-712-82-997 (affaissement — CCJMR, projet BA-X-19-34) pour le financement temporaire de ces dépenses, aux termes de la résolution 2019-087 du 19 mars 2019, soit retournée au poste 03-310-00-000 (activité d'investissement).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-179

#### TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-180

GREFFE — AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES ET DE CONTRATS — SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'autoriser la Directrice générale, le Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, la Coordonnatrice aux loisirs et la Coordonnatrice à la culture, à signer les ententes et contrats relevant de leur Service, dans le cadre de leur fonction avec :

- · les organismes sans buts lucratifs;
- · les artistes;
- les fournisseurs dans le cadre de l'organisation d'une fête;

Ils sont aussi autorisés à signer les permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-181

# GREFFE — VENTE DU LOT 5 989 289 — 9368-2482 QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 ET RÉSOLU :

D'accepter la promesse d'achat de 9368-2482 Québec inc. datée du 16 mai 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour l'acquisition du lot 5 989 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, au prix de 4,75 \$/p² pour un montant total de 189 272,87 \$;

DE vendre ce lot, ayant une superficie de 3 701,9 m² (39 846,92 pi²) au prix de 4,75 \$/pi², soit une somme totale de 189 272,87 \$ plus taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat, conditionnellement à ce que la ville en devienne propriétaire avant le 1er juin 2019;

DE joindre à la résolution, le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 3,86 \$/m² (0,36 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-182

# RESSOURCES HUMAINES — MODIFICATION D'ENTENTE — FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE PERSONNEL DE DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a retenu les services de la firme André Filion & Associés pour un programme de formation et d'accompagnement de développement des compétences pour le personnel de direction, aux termes de la résolution 2018-434 du 16 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 ET RÉSOLU :

DE modifier l'entente de formation intervenue entre la Ville et la firme André Filion & Associés, selon la proposition jointe au sommaire décisionnel qui prévoit notamment :

- l'ajout d'une banque d'heure pour un montant maximum de 8 250 \$;
- l'intégration de la direction générale au processus de formation en cours avec les directeurs pour un montant maximum de 9 500 \$.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-183

#### RESSOURCES HUMAINES — MODIFICATION AU GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

DE modifier le Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures comme suit :

Le premier paragraphe de l'article 2.01 k) se lit actuellement comme suit :

Lorsque l'employé a complété sa période d'essai de douze (12) mois à la satisfaction de son supérieur hiérarchique, une recommandation est soumise aux ressources humaines et au directeur général. Ces derniers recommandent ou non, au conseil municipal, la permanence et la sécurité d'emploi à l'employé. Selon les circonstances (difficulté de trouver un employé pour combler un poste), le directeur général peut octroyer immédiatement la permanence lors de l'embauche de la personne. La période d'essai commence la première journée d'entrée en fonction jusqu'à concurrence de douze (12) mois de service continu. Une période supplémentaire et maximale de douze (12) mois peut être nécessaire pour faire l'évaluation.

Il est modifié en abrogeant les mots « et la sécurité d'emploi à » et par l'ajout du mot « de » après le mot « permanence »

#### L'article 7 se lit comme suit :

L'appréciation de la performance concrétise une volonté clairement exprimée par le conseil municipal de stimuler l'excellence au sein du personnel de la Ville.

La Ville octroiera un pour cent (1 %) de bonis en salaire au personnel cadre et professionnel lors de la première accréditation aux normes ISO 9001, 14001 et 37120. Cette évaluation est réalisée par une firme externe d'accréditation.

Il est abrogé au complet;

### L'article 10.02 se lit comme suit :

L'employé détenant les fonctions suivantes : contremaitre, coordonnateur du personnel de soutien et des opérations, et coordonnateur aux loisirs, peuvent peut être requis d'effectuer de la garde. Dans ce cas, l'employé reçoit une prime de disponibilité hebdomadaire en plus de la rémunération à laquelle il a droit pour sa semaine régulière de travail :

| <u>Fonctions</u>  | <u>Primes</u>         |
|---|-----------------------|
| Contremaître  | 382,50 \$             |
| Coordonnateur aux loisirs                               | (Versée 2 fois/année) |
| Coordonnateur du personnel de soutien et des opérations | 74,50 \$              |

Il est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant :

L'employeur peut retenir les services de l'employé qui détient la fonction de contremaître pour assumer des responsabilités de gardes. Dans ce cas, l'employé reçoit une prime de disponibilité hebdomadaire de 382,50 \$, en plus de la rémunération à laquelle il a droit pour sa semaine régulière de travail.

Le tableau est supprimé;

#### Annexe B

en abrogeant, dans la classe salariale 2, le poste « Coordonnateur du personnel de soutien et des opération »;

en abrogeant, dans la classe salariale 8, les postes « Directeur des technologies de l'information » et « Directeur des communications »;

en déplaçant le poste de « Directeur des travaux publics » de la classe 10 à la classe 9.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-184

# RESSOURCES HUMAINES — LETTRE D'ENTENTE — SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4795 COLS BLEUS

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures la lettre d'entente CBE-2019-02 entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795 selon le projet d'entente joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-185

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

DE mandater la Coordonnatrice à la culture du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour déposer une demande d'aide financière pour l'exercice financier 2019-2020, dans le cadre de l'appel en développement de collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications;

DE s'engager à autofinancer la totalité du projet, incluant l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications, pour un montant de 119 000 \$;

D'autoriser la Coordonnatrice à la culture du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tous les documents en lien avec la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

# 2019-186

#### **URBANISME** — PIIA — 265, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble doit exécuter certains travaux afin de corriger l'aménagement dérogatoire du terrain tel que le bétonnage de la cour avant, la mise aux normes de la gestion pluviale, le déplacement d'une aire d'entreposage en cour avant vers la cour latérale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 265, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 3 055 500, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise aux normes de l'aménagement du terrain, selon le Plan d'aménagement du terrain par Ciment Québec, daté du 4 avril 2019, avec les conditions et obligations suivantes :

- Dans la cour avant, remplacer les blocs de béton standard existants et visibles de la rue par des blocs de béton au fini texturé (tel « grani-blocs ») incluant le mur de soutènement visible de la rue pour le premier enclos de matière en vrac devant être déplacé;
- Planter un minimum de 4 arbres d'un DHP de 100 mm en cour avant de manière à combler l'écran végétal existant entre les deux accès véhiculaires.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2019-187

#### URBANISME — PIIA — 265, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT QUE le projet a été bonifié au niveau de l'architecture comparativement à la première version, permettant ainsi l'atteinte des objectifs et critères applicables du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 265, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 268 545, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain pour un usage principal d'entreposage, bureaux et locations de deux condominiums à vocation industrielle, selon le Plan d'architecture et implantation par Étienne Bernier, architecte, révision 18-DM-A02, daté du 13 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### 2019-188

# AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2019-584 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement*  $n^{\circ}$  2019-584 sur la gestion contractuelle.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

#### 2019-189

# ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-590 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES AUX DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE COMPTE DE LA VILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-590 règlement établissant les tarifs applicables aux dépenses engagées pour le compte de la Ville;

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

# PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

# PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 30.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier